

## **Les chiffres du fonctionnement 2016 des services scolaires du SIVOS Coulgens-Jauldes**

Les écoles de Coulgens et de Jauldes fonctionnent en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI). Afin d'assurer le fonctionnement de ce RPI, les communes de Coulgens et Jauldes ont créé un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS). Cette collectivité assure la gestion des nombreux services scolaires: garderie scolaire, aide en maternelle, restauration scolaire, surveillance des cours, transport scolaire, entretien régulier des locaux à usage scolaire, et depuis 2014 animation du nouveau temps périscolaire. Elle est en outre propriétaire du bâtiment de l'école maternelle construit en 2005.

Ces services ont bien évidemment un coût. La majeure partie de ces coûts concerne les charges de personnels et les charges de fonctionnement (matériel, produit d'entretien, assurances...).

Pour l'année 2016, les véritables coûts supportés par les différents partenaires sont les suivants:

- **Garderie: coût total 48 454 €**, dont 14 470€ supportés par les familles (29,9%), 12 335€ par la CAF (25,5%) et 21 647€ par la collectivité (46,3%)
- **Transport scolaire: coût total 20 015 €**, dont 1 880€ (9,4%) supportés par les familles, 8 856€ (44,2%) par la collectivité et 9 278€ (46,4%) d'aide du Conseil Départemental (Compétence transport scolaire)
- **Restauration scolaire: coût total 114 147€**, dont 36 512€ (32%) par les familles pour l'achat des denrées alimentaires, 74 256€ (65%) par la collectivité, 3 379€ d'aides diverses (3%)
- **Aide en maternelle (ATSEM): coût total 39 433,72€** supportés par la seule collectivité
- **Animation du temps périscolaire: coût total 15 464€** pour la collectivité, auxquels il faudrait ajouter les animations financées par l'Association Intercommunales des Parents d'Elèves (AIPE)
- **Entretien des locaux scolaires: coût total 42 413€** supportés par la seule collectivité
- **Secrétariat: coût total 4 828,61€** supportés par la seule collectivité.

Pour assurer ces coûts, **les communes de Coulgens et Jauldes ont conjointement versé au SIVOS, en 2015, la somme de 209 010€** (73,6 % des dépenses totales de fonctionnement). Cette somme ne correspond pas pour autant au montant réel du coût de la compétence scolaire pour les deux communes, ces dernières assurant, sur leur budget propre, des dépenses liées aux investissements et aux travaux sur les bâtiments de l'école dont ils sont propriétaires et aux différents achats de matériel pédagogique (ordinateurs, imprimantes,...).

Enfin, le coût de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires est estimé pour les deux communes à **43 000€** par an.